SEANCE DU 27 OCTOBRE 2016

Sont présents, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe KIPPELEN, les adjoints : MM. Maurice WINTERHOLER, Eric SOENEN, Mme Béatrice TESTUD et les conseillers municipaux suivants : Mmes et MM. Hubert SCHNEBELEN, Sandra COLOMBO, Marc WILLEMANN, Marie-Thérèse WELKER, Nadia REINOLD, Nicole SELLITTO.

Excusés: M. Eugène SCNEBELEN qui a donné procuration à M. Hubert SCHNEBELEN. Mme Jocelyne SOURD qui a donné procuration à Mme Nadia REINOLD. Mme Emmanuelle RUFF qui a donné procuration à M. Eric SOENEN. M. Rémi TSCHIRHART.

M. Christophe KIPPELEN salue les conseillers municipaux présents ainsi que les auditeurs. Sur proposition du maire, Mme Muriel COUTURIER est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Avant de démarrer la réunion, une minute de silence est observée en hommage à Etienne Tschirhart, décédé accidentellement. Membre de l'Association Foncière de Roderen, Etienne Tschirhart a également œuvré pour l'église, en s'occupant pendant plus de vingt ans de l'entretien de l'horloge. Il a également permis le maintien de l'ouverture du café familial.

Point N° 1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2016

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le procès-verbal de la séance du 23 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 FINANCES

Demande de fonds de concours dans le cadre du pacte financier et fiscal 2016

VU la délibération du conseil municipal du 9 septembre 2015 approuvant le pacte financier et fiscal entre la communauté de communes de Thann-Cernay et ses communes membres ;

VU la convention de mise en œuvre des dispositions du pacte financier et fiscal 2015-2020 en date du 11 septembre 2015 ;

Avant entendu les explications de monsieur le maire;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

• sollicite de la communauté de communes de Thann-Cernay l'attribution d'un fonds de concours de 6 914,90 € pour l'opération suivante, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier :

> Travaux chemin rural

Plan de financement prévisionnel	Investissement (HT)	Fonctionnement (TTC)
Coût total du projet	19 420 €	0€
Subventions	4 626 €	0 €
RESTE A FINANCER	14 794 €	0€
Part financée par la commune	7879,10 €	0€
Fonds de concours sollicité (dans la limite de 50 % du reste à financer)	6 914,90 €	0€

• Et charge le maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

Les dépenses 2016 ont été adoptées par le conseil municipal lors du vote du budget le 2 mars 2016.

Point N° 3 ELECTIONS DE MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES.

Suite à la démission de Christian EBEL, adjoint, le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de le remplacer dans les différentes commissions permanentes de la Communauté de Communes de Thann-Cernay dans lesquels monsieur Christian EBEL siégeait.

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un représentant de la commune comme titulaire à la commission service aux habitants de la CCTC.

Le conseil municipal,

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et Notamment l'article L2121-21, procède à l'élection du délégué titulaire. Il est procédé à un scrutin à main levée à la demande unanime du conseil municipal.

Le résultat du vote est le suivant :

• Madame Jocelyne SOURD : (13 voix POUR) élue à l'unanimité déléguée titulaire.

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un représentant de la commune comme suppléant à la commission ressources générales de la CCTC. Le conseil municipal,

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et Notamment l'article L2121-21, procède à l'élection du délégué suppléant. Il est procédé à un scrutin à main levée à la demande unanime du conseil municipal. Le résultat du vote est le suivant :

• Madame Jocelyne SOURD : (13 voix POUR) élue à l'unanimité déléguée suppléante.

Point N° 4 TRAVAUX

1°) Aménagement de la rue du Kattenbach

Les différentes conventions sont signées avec la CCTC.

Les riverains ont pu prendre connaissance du détail des travaux lors d'une réunion organisée à la mairie avec le concours de la CCTC, du cabinet Merlin ingénieurs conseils et la société SOGEA en charge des travaux.

2°) Division parcellaire au 7, rue de Rammersmatt

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune a fait l'acquisition d'une propriété bâtie au 7 rue de Rammersmatt en avril 2014 (section 5 parcelle n°396)

A ce jour les études d'aménagement menées avec le concours de l'ADAUHR et le bureau d'études AGE pour la mise aux normes de la voirie dans le secteur, en terme de sécurité et d'accessibilité (trottoirs, voie de circulation, parkings) ont abouti ; la solution retenue est présentée au Conseil ; elle nécessite en particulier d'élargir la voirie, de reculer en conséquence la limite de la parcelle 396 actuelle appartenant à la commune qui serait ainsi amputée de 34 m², ainsi que les limites des parcelles voisines n° 397 et 200 qui seraient amputées de moins de 10m² chacune; il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la modification parcellaire proposée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de procéder à la division parcellaire de la parcelle 396 section 5 selon le plan présenté.
- Autorise le maire à engager les travaux de bornage et d'établissement d'un nouveau plan parcellaire et à signer tout document relatif à cette décision.

<u>3°) Chemins ruraux</u>: Réfection des chemins du Hasacker et du Brücklenwald Il a été procédé à la mise en place de concassé, de la création de 5 larmiers, ainsi que de la création d'un fossé pour l'écoulement des eaux, dans le chemin du Brücklenwald. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise Schmitt Marc de Sentheim.

Point N° 5 VOIRIE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la Dotation Globale de Fonctionnement est calculée entre autre à partir de la longueur de la voirie communale.

Suite à l'échange de ban fait avec Rammersmatt, et à la rétrocession par la société Vivialys Aménagement de la voirie du lotissement « Kirchhacker », il est nécessaire de corriger la longueur de la voirie communale suivant le tableau ci-dessous :

1. Echange de ban avec Rammersmatt

Sections	Dénomination des voiries acquises par Roderen	Longueur en plus (mètres)
16 & 17	Chemin forestier dit du "Velten Hienrichs-Grabenweg"	298,42
	Chemin forestier dit du "Velten Hienrichs-Grabenweg"	
17	limite du futur ban	288,51
17	Chemin forestier dit du "Sattel"	338,76
17	Chemin dit du "Sattelpfad"	341,64
17	Chemin forestiers dit du "Ruesloch"	309,78
18	Chemin forestiers dit du "Ruesloch" limite du futur ban	180,00
17	Chemin dit du "Muhlburg"	296,88
7	Chemin rural dit du "Langkehr"	346,74
7	Chemin dit du "Rangen" limite du futur ban	276,67
7	Chemin dit du "Rangen"	110,22
	Total	2787,62

		Longueur perdue
Sections	Dénomination des voiries abandonnées par Roderen	(mètres)
31 & 34	Oberrohmweg (Rue des Châtaigniers)	250
31	Mittelrohmweg	280
31	Niederrohmweg	340
	Total	870

2. Voirie du lotissement de Kirchhacker (rue des pâturages et des Poiriers)

		Longueur en plus
Section	Dénomination des voiries acquises par Roderen	(mètres)
24	Parcelle 430	185
24	Parcelle 409	16
24	Parcelle 410	56
	Total	257

Au 1^{er} janvier 2015, la longueur de voirie en mètre est de : 5 955 m

5955 + 2788 + 257 - 870 = 8130 mètres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de prendre en compte les modifications (rajouts et suppressions) de la voirie communale conformément aux tableaux ci-dessus
- de porter la longueur totale de la voirie communale à 8130 mètres.

Point N° 6 URBANISME

1°) Avancement de la transformation POS en PLU

Le PLU est au stade de la rédaction d'un nouveau règlement d'urbanisme et de la finalisation de l'aspect zonage du foncier. Tous ces documents sont disponibles et consultables au secrétariat de la mairie.

Il s'agit pour la fin d'année 2016 de finaliser ce règlement d'urbanisme et le document qui explique et justifie ces choix. La municipalité en lien avec l'ADAUHR, fait le nécessaire pour disposer au 1^{er} trimestre 2017 d'un dossier complet, prêt à être présenté à l'enquête publique et aux représentants de l'Etat.

2°) AFUA Les Collines

L'enquête d'utilité publique pour la constitution de l'AFUA a eu lieu du 22 août au 10 septembre 2016 inclus. L'assemblée générale constitutive, convoquée par M. le Préfet du Haut-Rhin a eu lieu le 20 octobre 2016. Les cinq propriétaires concernés ont votés en faveur de la création de l'AFUA. M. Patrick Coulon, commissaire enquêteur a établi son rapport et l'a transmis à la préfecture. La commune attend désormais l'arrêté préfectoral autorisant la constitution de l'AFUA « les Collines » ayant pour objet le remembrement de terrains à Roderen.

Après le remembrement, une 2ème enquête publique aura lieu.

3°) Permis de construire

	N° permis	Date dépôt	NOM	Demeurant à	Sur un terrain sis	Section /Parcelle	Surface de plancher	Permis délivré le
P	16F0005	01/07/2016	WITTMER	4 rue de la Chapelle	4 rue de la	S35 N°16	677 m²	28/09/2016
C			Renée-Laure		Chapelle			
P	16F0006	13/07/2016	KER RODEREN	22 rue du Moos	1 rue de	S05 N°40-407	7,09 m ²	11/10/2016
C			BERNARD	68310	Rammersmatt			
			Vincent	WITTELSHEIM				
P	16F0007	14/09/2016	SCI	3 rue des Patineurs	Rue du	S33 N°205-207-209	223 m²	13/10/2016
C			MUHLBERWEG	68100 MULHOUSE	Mühlberg			
			ZIMMERLIN					

Point N° 7 FORET

M. le maire présente le programme des travaux d'exploitation avec l'état de prévision des coupes 2017. Cet état d'assiette permet de prévoir, dans le respect du plan d'aménagement forestier, les parcelles à marteler dans les groupes d'amélioration ainsi que les surfaces à régénérer avec les volumes prévisionnels respectifs.

Ainsi, les parcelles 11 et 12 sont pressenties au titre de l'exercice 2017 :

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver ces propositions pour permettre aux techniciens forestiers de procéder aux opérations de martelage.

Le conseil municipal,

VU le programme des travaux d'exploitation avec l'état prévisionnel des coupes 2017 ;

VU le programme des travaux patrimoniaux 2017;

Ayant entendu les explications du maire ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité;

• adopte les programmes des travaux d'exploitation (prévision des coupes 2017) et des travaux patrimoniaux 2017 tels qu'ils sont proposés par l'Office National des Forêts.

Point N° 8 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN-CERNAY

1°) Rapport d'activité 2015 ; prix et qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion des services.

Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la collectivité pour ses compétences. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224-5, le maire ou le président présente un rapport annuel à son assemblée délibérante. Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du CGCT.

Le décret 95-635 du 6 mai 1995, fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport. De plus le rapport annuel doit respecter de nouvelles exigences depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, selon le décret 2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007. La circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 informe sur les modalités d'établissement du rapport, définissant notamment les « indicateurs de performance » dont les fiches sont nommées par des codes rappelés dans le présent rapport. Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

2°) Rapport annuel d'activités.

Le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes est destiné aux communes membres et doit leur être adressé avant le 30 septembre pour qu'il puisse être présenté en Conseil Municipal.

L'objectif de ce document est de retracer de manière concise les réalisations de la collectivité dans chacune des compétences qui lui ont été transférées et des moyens qui y ont été consacrés. Il a été présenté au Conseil de Communauté le 24 septembre 2016.

L'année 2015 a été marquée notamment par le lancement du projet de territoire dont l'élaboration se poursuivra en 2016 par la définition d'un programme d'actions. Autres faits marquants : le lancement du Programme Local de l'Habitat (PLH), la fin des travaux au multi-accueil « Les Marmousets » de Thann et le début du réaménagement du multi-accueil « La Farandole » de Cernay, le lancement du projet de nouveau siège communautaire, l'adoption du projet culturel de territoire...

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Ces rapports seront mis sur le site de la commune.

Point N° 9 SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du syndicat.

Les points forts de l'année 2015 sont :

- *Adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim avec effet au 1er janvier 2016.
- *Contrôle des concessions d'électricité et de gaz
- *Travaux environnement 2015 au titre de l'Article 8 financés par ERDF
- *Participation du Syndicat à la modernisation des réseaux électriques basse et moyenne tensions de la Ville de Mulhouse (réseaux B1 et Câbles Papiers Imprégnés)
- *Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : confirmation du coefficient multiplicateur pour l'année 2016
- *Dissimulation des lignes électriques basse tension financée par le Syndicat sur ses fonds propres
- *Enfouissement des lignes 20 000 volts financé par le Syndicat sur ses fonds propres. Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Point n° 10 DIVERS

Brennfascht

Comme chaque année, la fête organisée par l'amicale des Sapeurs-Pompiers fut une vraie réussite. Monsieur le maire remercie les associations et tous les bénévoles qui ont pris part au succès de cette manifestation.

Rentrée scolaire 2016/2017

M. Eric SOENEN informe l'assemblée que la rentrée scolaire s'est bien passée.

Le RPI, Regroupement Pédagogique Intercommunal Bourbach-le bas / Roderen est désormais en place, un règlement à destination des enfants qui empruntent le bus est en cours.

La première facture du transporteur Chopin est parvenue en mairie. Ce type de transport est subventionné par le département à hauteur de 66%. La commune de Bourbach-le Bas participera au solde de cette facture de 2/5^{ième}. Le reste étant à la charge de la commune de Roderen.

Mise en place par les employés communaux d'un marquage au sol pour le point d'arrêt du bus scolaire.

Journée citoyenne

La journée citoyenne du 10 septembre 2016 a rassemblé 30 participants. Les tâches étant essentiellement des travaux de peinture et arrachage de végétation dans le ruisseau.

L'année prochaine M. Chritophe KIPPELEN souhaite diversifier les chantiers.

Concours maisons fleuries 2016

Belle soirée organisée en faveur des sportifs méritants, des lauréats du concours maisons fleuries, des nouveaux arrivants, des jeunes footballeuses de Roderen. A cette occasion, les associations de Roderen ont présenté leurs diverses activités.

Rétrocession par la Société Vivialys de la voirie du lotissement Kirchacker à la commune

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la société VIVIALYS AMENAGEMENT

qui a réalisé le lotissement du Kirchacker a rétrocéder, à titre gratuit à la commune, les terrains constituant la voirie de ce lotissement.

La cession s'est faite par acte notarié le 21 novembre 2016 auprès de l'office notarial de Maîtres Claude BAUER et Pascal MENDEL, notaires associés à WITTENHEIM.

Elle porte sur les terrains cadastrés :

Section 24 N° 409/107 lieudit Kirchacker d'une superficie de 0 are 95 ca Section 24 N° 430/100 lieudit Kirchacker d'une superficie de 11 ares 74 ca.

Lotissement maisons nature

De futurs acquéreurs commencent à réserver les parcelles situées, rue de Rammersmatt, de ce lotissement de 7 lots à construire. Les travaux devraient débuter dans les prochains mois.

Travaux de marquage au sol

Les ouvriers communaux ont réalisé la rénovation des marquages au sol de la partie basse de Roderen.

Assemblée générale de l'Association Foncière de Roderen (AF)

Suivant le rythme fixé par les statuts, l'assemblée générale ordinaire de l'AF a lieu tous les 2 ans. Ce jeudi 13 octobre 2016, l'assemblée a réuni une 30^e de personnes sur les 150 cotisants.

Pollution de la rivière

Le dimanche 16 octobre 2016, la gendarmerie et la brigade verte ont constaté la présence d'une cinquantaine de poissons morts dans la rivière entre la mairie et la route de Thann dû à une pollution de l'eau. Les causes de cette pollution peuvent être d'origine multiple et il est difficile d'en trouver la source. L'ONEMA, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques a dressé un procès-verbal.

Le maire souhaite sensibiliser les habitants aux risques de pollution de la rivière. Une information sera consultable sur le site de la commune.

Boug'EnBus/Nav'Aide

Boug'EnBus devient Nav'Aide à partir du 2 janvier 2017. Ce service d'aide au transport s'adresse aux personnes de 70 ans et plus, et aux personnes à mobilité réduite permanente ou temporaire. L'inscription est obligatoire auprès des services de la CCTC. Le carnet de 10 tickets est vendu au prix de 35€

Bioseaux

Afin de diminuer le tonnage des biodéchets collectés, le bioseau va remplacer la poubelle blanche. Il a l'avantage de laisser circuler l'air et donc d'assécher le biodéchet. Le sac se dégradera moins vite également. Le bioseau ventilé sera distribué le mercredi 30 novembre 2016 de 16h à 19h dans la salle du conseil.

Déchets verts

Une tolérance de 20% de déchets verts (herbes, arbustes) est accordé dans la collecte du ramassage des biodéchets.

Pour information, le traitement d'une tonne de déchet vert coûte 5 fois moins cher que le traitement d'une tonne de biodéchet.

Le conteneur d'huile de vidange

Le conteneur d'huile de vidange qui est sur le parking de l'école maternelle va bientôt être supprimé.

La collecte des huiles de vidange usagées devra désormais se faire sur le site de la déchetterie d'Aspach-le-Haut.

Déménagement de la CCTC

Tous les services de la CCTC sont désormais regroupés à l'adresse : 3 a rue de l'Industrie 68704 CERNAY CEDEX.

Services urgences de l'hôpital de Thann

Les quatre médecins urgentistes de l'hôpital de Thann ont donné leur démission et travaillent désormais à l'hôpital de Belfort. Après avoir fermé pendant quelques jours en septembre faute de praticiens, les urgences de Thann sont fermées pendant six mois à partir du 7 novembre, a annoncé l'Agence régionale de santé (ARS), le temps de pourvoir à leur remplacement. L'ARS a confirmé qu'il est primordial d'avoir un service d'urgences à Thann. Le maire appelle à une réaction forte des collectivités et de la population.

Fin contrat PIL

Christophe KIPPELEN informe le conseil municipal, que les Projets d'Intérêt Local (PIL) qui avaient pour vocation de soutenir les projets d'envergure strictement communale ne seront plus reconduits en 2017 par le Département faute de moyens financiers.

Dates des battues ou poussées

OCTOBRE 2016								
L	M	M	J	V	S	D		
					1	2		
3	4	5	6	7	8	9		
10	11	12	13	14	15	16		
17	18	19	20	21	22	23		
24	25	26	27	28	29	30		
31								

NOVEMBRE 2016							
L	M	M	J	V	S	D	
	1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13	
14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	
28	29	30					

DECEMBRE 2016								
L	M	M	J	V	S	D		
			1	2	<mark>3</mark>	4		
5	6	7	8	9	10	11		
12	13	14	15	16	17	18		
19	20	21	22	23	24	25		
<mark>26</mark>	27	28	2 9	30	31			

JANVIER FEVRIER 2017							
L	M	M	J	V	S	D	
						1	
2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	
16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	
30	31	01					

Collecte banque alimentaire

La collecte des denrées alimentaires aura lieu le samedi 26 novembre de 9h30 à 12h dans la salle d'honneur de la mairie.

Fête des aînés

La fête des aînés aura lieu cette année le dimanche 11 décembre 2016.

Thème de Noël

Madame TESTUD fait part à l'assemblée du thème de « Noël au Pays de Thann-Cernay », qui regroupe l'ensemble des animations des 16 communes qui composent le territoire de Thann-Cernay.

Le thème pour la décoration 2016 est : Les Trésors de Noël en BLANC ET ROUGE. Les élèves de l'école de Roderen décoreront également leur sapin dans les tons blancs et rouges.

Roderen info

Le bulletin d'information de la commune devrait paraître le 1^{er} novembre 2016.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h 30.